

Logix® - Herbicide des colzas

Composition : 200 g/l de métazachlore + 200 g/l de DMTA-P

Formulation :concentré émulsionnable (EC)

AMM N° :2090112

BASF préconise l'utilisation de LOGIX uniquement sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessous.

BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

Usages autorisés :

Culture	Dose	Stade (DAR)	Nbre d'applic	ZNT aquatique
Colza	3 l/ha	Traiter avant le stade 8 feuilles des colzas (BBCH 18)	1 tous les 2 ans	5 m

Conditions d'emploi :

- ◆ Pour protéger les eaux souterraines ne pas appliquer LOGIX ou tout autre spécialité contenant du DMTA-P plus d'une fois tous les 2 ans sur la même parcelle.
- ◆ Ne pas dépasser la dose de 1 000 g/ha de métazachlore sur une période de 3 ans en une ou plusieurs applications.
- ◆ Respecter entre l'application de la préparation à base de dmta-p et le semis ou la plantation de la culture suivante destinée à l'alimentation humaine, un délai de :
 - **140 jours** pour les céréales - **300 jours** pour les autres cultures
- ◆ En cas de remplacement de la culture de colza, ne pas implanter de céréales de printemps si Logix a été appliqué après le 1er novembre.

Délai de rentrée :48 heures après le traitement

Classement toxicologique :



Mention d'avertissement : **DANGER**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)

UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AVEC PRECAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION LISEZ L'ETIQUETTE ET LES
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

BASF
We create chemistry

Herbicide

Conditionnement : bidon de 5 l (groupage par 4)

Les matières actives

Le **métazachlore** appartient au groupe chimique des chloroacétamides

Non chimique : 2 - chloro - N - (pyrazol -1-yméthyl) acet-2',6'-xylidide

Formule brute : $C_{14} H_{16} ClN_3 O$

Masse molaire : 277,8

Le **dmta-p** appartient au groupe chimique des chloroacétamides (chloroacétanilides).

Nom chimique : S-2-chloro-N-(2,4-diméthyl-3-thiényl)-N-(2-méthoxy-1-méthyléthyl)-acétamide

Formule brute : $C_{12}H_{18}ClNO_2S$

Masse molaire : 275,8

Le produit formulé : Logix**Propriétés physiques et chimiques**

Densité : environ 1,097

Inflammabilité : non auto-inflammable

Temp. limite de stockage : - 10 ° - + 40 °C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o. DL 50 rat : > 500 - < 2000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Protection de l'utilisateur:

BASF recommande :

- Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur :

Pour se protéger l'opérateur doit porter,

- ⇒ des gants en nitrile certifiés EN 374-3
 - ⇒ une combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, évalué par un laboratoire notifié selon l'Avis du ministère du Travail (J.O. du 09/07/2016),
 - ⇒ des bottes,
 - ⇒ un équipement de protection individuel partiel manches longues (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
 - ⇒ des lunettes de sécurité (EN166).
 - ⇒ un masque de type A2P3 pendant la phase de chargement
- **Pendant l'application (avec cabine) porter :**
 - ⇒ une combinaison de travail (voir ci-dessus).
 - ⇒ des gants en nitrile (EN 373-3) si intervention à l'extérieur de la cabine.

Gestion responsable :

RECOMMANDATION BASF, afin de protéger les ressources en eau :

Au-delà des aspects réglementaires (détaillés aux paragraphes précédents) et du bon respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande de respecter des conditions particulières d'emploi appliquées à certaines zones. Elles peuvent être précisées par des arrêtés préfectoraux ou par le Comité de pilotage des aires d'alimentation de captage.

Logix est un herbicide colza à large champ d'action graminées et dicotylédones annuelles. Il s'utilise en post-semis pré-levée ou en post-levée précoce.

Intérêt du produit

Une grande efficacité associée à un très large champ d'action

Logix permet de détruire un large éventail d'adventices annuelles, aussi bien dicotylédones que graminées. Il apporte une réponse nouvelle aux problèmes posés par le développement des géraniums dans certaines régions.

L'introduction dans la rotation de deux molécules du groupe HRAC K3,

La prévention de l'apparition d'adventices résistantes aux herbicides est maintenant une des principales préoccupations. Elle repose sur des principes simples à mettre en œuvre :

- Raisonner les rotations, soigner les travaux du sol pendant l'inter-culture, (labour, déchaumage, faux-semis etc..)
- Faire appel, dans le cadre de la rotation à des herbicides à mode d'action différents. Le métazachlore et le dmta-p appartiennent au groupe HRAC K3.

Facilité et souplesse d'emploi

Logix est un herbicide formulé sous forme de concentré émulsionnable EC.

Logix ne doit pas être incorporé.

Logix s'utilise juste après le semis / avant la levée du colza pour profiter de l'humidité du sol.

Si l'application n'a pas pu être réalisée sitôt après le semis (mauvaises conditions météorologiques par exemple), il est possible d'appliquer le produit en post-levée précoce.

Durée d'action optimale

La concurrence des adventices doit être éliminée afin de permettre une implantation de la culture dans les meilleures conditions possibles.

La persistance d'action de **Logix** permet de contrôler les levées, jusqu'à la reprise de végétation en sortie d'hiver.

Mode d'action

Le **métazachlore** et le **dmta-p** sont deux substances actives appartenant à la famille des chloroacétamides (Groupe HRAC K3)

Le **métazachlore** perturbe la division cellulaire lors des premières phases de développement des plantules. Ceci se traduit par un blocage de l'émergence des plantes sensibles et de leur croissance après la germination. Il est absorbé par les organes souterrains, le coléoptile pour les graminées et l'hypocotyle pour les dicotylédones. Il présente une sélectivité de position.

Le **dmta-p** agit sur la différenciation des tissus, la division et l'élongation cellulaire. Les mécanismes biochimiques sont multiples. Ils perturbent en particulier, la synthèse des lipides, en inhibant l'élongation des chaînes d'acides gras. Il en résulte le blocage de la germination et de la croissance des adventices.

Le **dmta-p** est absorbé par les organes souterrains, principalement au niveau du nœud du coléoptile pour les graminées et de l'hypocotyle pour les dicotylédones en cours de levée. Pour les dicotylédones, l'absorption par la racine régresse au fur et à mesure de la formation de la cuticule. Le **dmta-p** doit donc être appliqué en pré-levée ou en post-levée très précoce.

Diffusion du **dmta-p** : ses caractéristiques physico-chimiques lui permettent de diffuser dans la solution du sol et dans la phase gazeuse (pouvoir de diffusion latéral élevé) ce qui atténue l'effet négatif d'une période de sécheresse.

Logix présente une sélectivité de position.

Champ d'activité

Champ d'activité de Logix à 3 l/ha en pré-levée :

Adventices très sensibles (95-100%*)

- Paturin annuel (*Poa annua*)
- Alchémille des champs (*Alchemilla arvensis*)
- Capselle bourse à Pasteur (*Capsella bursa pastoris*)
- Carotte sauvage (*Daucus carota*)
- Laiteron des champs (*Sonchus arvensis*)
- Lamier pourpre (*Lamium purpureum*)
- Matricaire camomille (*Matricaria chamomilla*)
- Morelle (*Solanum nigrum*)
- Mouron des oiseaux (stellaire) (*Stellaria media*)
- Séneçon (*Senecio sp*)
- Véronique de Perse (*Veronica persica*)

Adventices sensibles (85-94*)

- Chénopode
- Coquelicot (*Papaver rhoeas*)
- Géranium à f. rondes (*Geranium rotundifolium*)
- Géranium à tiges grêles (*Geranium pusillum*)
- Ray-grass (*Lolium sp*)
- Véronique à f. de lierre (*Veronica hederifolia*)

Adventices moyennement sensibles (70-84%*)

- Anthriscus commun (*Anthriscus caucalis*)
- Fumeterre
- Gaillet
- Géranium colombin (*Geranium columbinum*)
- Géranium dissequé (*Geranium dissectum*)
- Sisymbre
- Vulpin (*Alopecurus myosuroides*)

Champ d'activité de Logix à 3 l/ha en post-levée :**Adventices très sensibles (95-100%*)**

- Alchémille des champs (*Alchemilla arvensis*)
- Lamier pourpre (*Lamium purpureum*)

Adventices sensibles (85-94*)

- Anthriscus commun (*Anthriscus caucalis*)
- Capselle bourse à Pasteur (*Capsella bursa pastoris*)
- Laiteron des champs (*Sonchus arvensis*)
- Matricaire camomille (*Matricaria chamomilla*)
- Véronique de Perse (*Veronica persica*)
- Véronique à f. de lierre (*Veronica hederifolia*)

Adventices moyennement sensibles (70-84%*)

- Chénopode
- Coquelicot (*Papaver rhoeas*)
- Fumeterre
- Géranium colombin (*Geranium columbinum*)
- Géranium à f. rondes (*Geranium rotundifolium*)
- Géranium à tiges grêles (*Geranium pusillum*)
- Mouron des oiseaux (stellaire) (*Stellaria media*)
- Ray-grass (*Lolium sp*)
- Vulpin (*Alopecurus myosuroides*)

* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur ou supérieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Lorsqu'il est appliqué en pré-levée, **Logix** limite les levées de folles avoines et les repousses de céréales (blés, orges, escourgeons).

Conditions d'application**COLZA D'AUTOMNE**

Dans le cadre d'une gestion durable des herbicides sélectifs disponibles pour l'ensemble des cultures de la rotation il est recommandé d'associer méthodes culturales et mise en œuvre des spécialités herbicides.

Les méthodes culturales (raisonnement de la rotation, travaux du sol : déchaumage, faux semis, préparation fine, terre rappuyée) en été avant l'implantation du colza contribuent efficacement à la réduction du stock semenciers d'adventices et facilitent le travail des herbicides.

Mise en œuvre de Logix**CAS GENERAL : UTILISATION EN POST-SEMIS PRE-LEVEE****Dose : 2,5 à 3 L/ha en fonction du risque de salissement**

Logix s'utilise en un seul passage sitôt après le semis lorsque :

- ♦ Semis effectué à une date normale pour la région, dans des conditions climatiques favorisant la levée (sol frais), le peuplement et l'enracinement.
- ♦ Sol soigneusement préparé, finement grumeleux, non motteux.
- ♦ Semis bien recouvert, à une profondeur régulière de 2 à 3 cm.
- ♦ En sols sableux ou faiblement pourvus en matière organique, ne pas dépasser 2.5 l/ha.

SEMIS EN CONDITIONS DIFFICILES : APPLICATION EN POST-LEVEE PRECOCE**Dose : 3 L/ha**

LOGIX s'appliquera le plus tôt possible après la levée du colza c'est-à-dire à partir de «cotylédons étalés - 1^{ère} feuille pointante» du colza, en post-levée précoce lorsque :

- ♦ Sol caillouteux ou très motteux ne permettant pas de recouvrir correctement les graines.
- ♦ Sol très battant ou très filtrant.
- ♦ Sol trop sec rendant la levée aléatoire.
- ♦ Fortes précipitations à craindre dans les 2 - 3 jours qui suivent.
- ♦ Semis tardif.

Logix

En post-levée précoce, **Logix** s'applique le plus tôt possible, c'est-à-dire dès que 70% des pieds de colza sont au stade cotylédons. Cela correspond au stade «colza rayonnant», soit en moyenne 5 à 10 jours après le semis selon les conditions météorologiques.

Attention : Seul le stade des adventices importe pour déterminer l'époque limite de traitement, **Logix** étant efficace avant leur levée ou lorsqu'elles sont très jeunes. Dans tous les cas, ne pas traiter au-delà du stade 2 feuilles des adventices et 7 feuilles du colza.

Remarques générales

- ◆ Appliquer **Logix** sur un sol soigneusement préparé et non motteux. Veiller à ce que le semis soit effectué à une profondeur régulière et suffisante (2 à 3 cm).
- ◆ Ne pas rouler le colza après traitement.
- ◆ Ne pas irriguer dans les 3 semaines qui suivent le traitement.
- ◆ Si un orage ou de fortes pluies sont à craindre dans les heures ou les jours qui suivent le semis, appliquer **Logix** en post-levée des colzas.
- ◆ Ne pas traiter sous les conditions météorologiques défavorables, vent, pluie, forte chaleur supérieure à 25 °C à l'ombre.
- ◆ Traiter par temps calme pour éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes.

Retournement / rotation

Rotation

- ◆ Respecter entre l'application de la préparation à base de dmta-p et le semis ou la plantation de la culture suivante destinée à l'alimentation humaine, un délai de :
 - **140 jours** pour les céréales
 - **300 jours** pour les autres cultures

Les cultures listées ci-dessous ne sont pas concernées par ces restrictions puisque des préparations à base de dmta-p sont autorisées sur ces cultures en France ou en Europe : Ail, asperge, betterave, chicorée, colza, concombre, échalote, endive, haricot, oignon, poireau, pomme de terre, maïs, maïs doux, melon, millet, moha, sorgho et tournesol.

Remplacement

En cas de retournement du colza dû à une cause accidentelle (gel, limaces...), les cultures suivantes peuvent être implantés :

A condition de faire un labour préalable et de semer plus dense : céréales de printemps (si délai de 140 jours entre l'**application de Logix et le semis de la céréale**). Ne pas implanter de céréales de printemps si **Logix** a été appliqué après le 1^{er} novembre.

Sans restriction (quel que soit le travail du sol) : betterave, colza de printemps, féverole, maïs, millet, moha, sorgho, tournesol, pois protéagineux non destinés à l'alimentation humaine.

En cas de destruction de la culture de colza traitée avec **Logix**, cette dernière ne devra pas être remplacée par une céréales d'automne.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir la cuve au 3/4 du volume d'eau nécessaire. Mettre l'agitation en marche et **bien agiter le bidon de Logix** avant de verser la quantité nécessaire, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume final.

Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant).

Laisser égoutter les bidons.

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Par rapport à la culture :

Il faut éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, si la température est <25°C. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF, 0 810 023 033, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

Notes personnelles :

Avertissements et précautions générales d'emploi

Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33
Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr

Avertissements et précautions générales d'emploi

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.MON-PHYTO-PRATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI